

Brésil

Ratifications: 13

Convention	Ratifiée
Convention (n° 45) des travaux souterrains (femmes), 1935	22.09.1938
Convention (n° 115) sur la protection contre les radiations, 1960	05.09.1966
Convention (n° 119) sur la protection des machines, 1963	16.04.1992
Convention (n° 120) sur l'hygiène (commerce et bureaux), 1964	24.03.1969
Convention (n° 127) sur le poids maximum, 1967	21.08.1970
Convention (n° 136) sur le benzène, 1971	24.03.1993
Convention (n° 139) sur le cancer professionnel, 1974	27.06.1990
Convention (n° 148) sur le milieu de travail (pollution de l'air, bruit et vibrations), 1977	14.01.1982
Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981	16.04.1992
Convention (n° 161) sur les services de santé au travail, 1985	18.05.1990
Convention (n° 162) sur l'amiante, 1986	18.05.1990
Convention (n° 170) sur les produits chimiques, 1990	23.12.1996
Convention (n° 174) sur la prévention des accidents industriels majeurs, 1993	02.08.2001

1. Source d'Information

Réponse à l'enquête	Oui	Date de réception: 13.09.2002
Complété par	Ministère du travail et de l'emploi	
Langue originale	Portugais	
Liste des documents reçus	www.mte.gov.br	

2. Questions 1-15 – Part I – Informations Supplémentaires

Conventions de l'OIT				Législation Nationale
Q.	Titres	Mots clés		Instruments
Politique nationale relative à la SST				
1	Politique nationale	Politiques visant des secteurs d'activité économique spécifiques		Par ex. mines, construction et agriculture.
Champ d'application				
4.	Risques professionnels	L	Autres risques professionnels	Risques biologiques, risques d'accidents et risques ergonomiques.
5.	Catégories spécifiques des travailleurs	J.	Exclusions	Economie informelle
6.	Distinctions spécifiques entre hommes et femmes			Oui. Il est interdit aux femmes de travailler sous terre (mines).
Mesures de prévention et de protection				
7.	Règles et mesures techniques	D.	Interdiction et/ou limitation d'utilisation	Par ex. l'utilisation d'amiante.
Structures, mécanismes et mesures organisationnels				
10.	Application au niveau national	... par des moyens autres que de la législation et de la réglementation		Lois et règlements.

3. Questions 16-28 - Part II

Promotion			
16	-		
Normes			
17	A	Utilisées comme guides lors de la formulation de la législation et de la pratique nationales	Oui (n° 18, n° 22, n° 33 – agriculture)
	B	Intention d'utilisation pour établir une législation et une pratique nationales	Oui
18	Intention d'entamer des procédures de ratification		Oui
19	A	Articles spécifiques constituant un obstacle à la ratification	Non
	B	Autres obstacles à la ratification	Oui – La ratification des conventions dépend de la volonté politique du gouvernement et du congrès.
	C	Mesures qui devraient être prises dans le but de surmonter ou éliminer ces obstacles	-
20	Préoccupations en matière de SST qui devraient faire l'objet d'une nouvelle action normative		Suggestion de normes de SST dans le domaine des jeunes travailleurs, des travailleurs âgés et des travailleurs handicapés.
Recueils de Directives Pratiques			
21	Intention d'utiliser		-
22	Préoccupations en matière de SST qui devraient faire l'objet de nouveaux Recueils de directives pratiques		-
Coopération Technique			
23	A	Formulation d'une politique	Oui
	B	Réforme de la législation	Oui
	C	Prise de conscience et actions de mobilisation	Oui
	D	Infrastructures nationales	Oui
	E	Services d'inspection	Oui
	F	Gestion et diffusion des informations	Oui
	G	Collecte et traitement des données	Oui
	H	Renforcement des capacités d'action des organisations d'employeurs et de travailleurs	Oui
	I	Développement des liens et des réseaux entre les institutions, organismes et organisations nationales	Oui
	J	Santé et bien-être	Oui
	K	Problèmes relatifs à la SST pour lesquels des distinctions spécifiques entre hommes et femmes doivent être prises en compte	Oui
	L	Autres domaines	-
24	Manières dont le BIT pourrait améliorer ses activités de coopération technique dans ce domaine	Par un accroissement du nombre des programmes pour l'Amérique latine et particulièrement pour le Marché commun de l'Amérique du Sud (MERCOSUR) et le Brésil.	
Information			
25	Moyens par lesquels le BIT pourrait améliorer ses activités concernant la collecte, le traitement, la mise à jour, la diffusion, et la mise à disposition du public d'informations relatives à la SST	Un système de traduction plus rapide des publications en langue anglaise en espagnol.	

4. Préparation de l'enquête

Question	Oui/Non	Précisions sur le processus	
26	A	Les organisations les plus représentatives des employeurs ont-elles été consultées lors de cette préparation	-
	B	Les organisations les plus représentatives des travailleurs ont-elles été consultées lors de cette préparation	-

	C	Des ministères autres que le ministère responsable dans le domaine de travail ont-ils été consultés	-
27	A	Les organisations d'employeurs ont-elles fait des commentaires sur cette enquête	-
	B	les organisations de travailleurs ont-elles fait des commentaires sur cette enquête	-
	C	Ces commentaires ont-ils été pris en compte lors de l'élaboration des réponses à cette enquête	-
28		Liste des organisations d'employeurs et de travailleurs auxquelles une copie de l'enquête a été envoyée	-